

## Résolution de la 23<sup>e</sup> Assemblée régionale Afrique de l'APF sur le terrorisme en Afrique

La 23<sup>e</sup> Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, APF

Réunie à Yamoussoukro, du 28 au 30 mai 2015 ;

Vu le Règlement de l'APF, spécialement ses articles 3.1 et 14.3 ;

Vu le Règlement de la Région Afrique, spécialement son article 4 alinéa 2 ;

### RAPPELANT :

1. les résolutions et les déclarations pertinentes de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de l'Union Africaine (UA) sur le terrorisme ;
2. la résolution de l'Union Parlementaire Africaine (UPA) adoptée au cours de sa réunion à Rabat (Maroc) les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2014, sur le terrorisme ;
3. la résolution adoptée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie à Dakar en novembre 2014 sur le terrorisme ;
4. la déclaration sur le terrorisme international adoptée par la Commission politique de l'APF lors de sa réunion à Sien Reap (Cambodge) les 24 et 25 mars 2015 ;

**VIVEMENT PREOCCUPEE** par la montée fulgurante et l'expansion du terrorisme dans le monde, en général, et en Afrique, en particulier, depuis quelques années ;

**CONSTATANT** avec inquiétude l'aggravation et la persistance de la crise sécuritaire en Lybie et le danger d'embrasement de l'ensemble des pays sahélo-sahariens jusqu'au bassin du Lac Tchad qu'elle comporte ;

**CONSIDERANT** les nombreuses pertes en vies humaines, les traumatismes de jeunes, les atteintes graves aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales ainsi que d'importants dégâts matériels causés par les attaques barbares et criminelles des groupes terroristes Aqmi, Boko Haram, Al Shabbaab, Ansardine, Mujao, Daech et autres en Afrique, plus particulièrement dans certains pays francophones dont le Mali, le Cameroun, le Niger et le Tchad ;

**CONSIDERANT** que sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, le terrorisme est la négation même des fondements de l'humanité, des valeurs cardinales de la démocratie et des idéaux humanistes qui constituent le fonds commun de la communauté francophone ;

**CONSIDERANT** que le terrorisme est un fléau qui menace en permanence les droits humains, les libertés fondamentales, la stabilité des Etats, la paix et la sécurité internationales ;

**CONDAMNE** avec fermeté tous actes terroristes partout dans le monde et **EXIGE** des sanctions sévères contre leurs auteurs, coauteurs et complices conformément à la règle du droit ;

**APPELLE**, à cet effet, des réponses juridiques nationales et internationales adéquates, permettant de poursuivre les personnes impliquées où qu'elles se trouvent, notamment par la coopération judiciaire, l'extradition et la mise en œuvre d'une politique sécuritaire commune à l'échelle internationale ;

**EXPRIME** sa solidarité et rend hommage aux victimes innocentes de la barbarie du terrorisme, plus spécialement aux populations du Mali, du Nigeria, du Cameroun, du Niger, du Tchad, et **SALUE** respectueusement la mémoire des 147 étudiants kenyans lâchement assassinés par le Groupe Al Shebab à l'Université de Garissa, le vendredi 03 avril 2015 ;

**AFFIRME** que la lutte contre le terrorisme doit être totale et implacable ainsi qu'une priorité de gouvernance dans le continent africain et **APPELLE** à une mobilisation générale des nations éprises de paix, de démocratie et de justice ;

**INVITE**, par conséquent, les Etats membres de l'O.N.U, de l'Union européenne (U.E) et de l'U.A à adopter des stratégies communes, à unifier leurs efforts et à agir ensemble pour lutter efficacement contre le terrorisme ;

**APPUIE** totalement les efforts de l'O.N.U, de l'U.A et plus généralement de toutes organisations internationales, régionales et sous-régionales en vue d'éradiquer le fléau du terrorisme dans le monde ;

**SE FELICITE** des efforts déployés par les pays du bassin du Lac Tchad, le Cameroun, le Niger et le Tchad, afin de mutualiser leur forces et de lutter ensemble contre Boko Haram et les **ENCOURAGE** à poursuivre leur coopération en la matière ;

**EXPRIME** tout le soutien de la Région Afrique de l'APF aux mécanismes ad hoc mis en place, aux mesures et à toutes initiatives multilatérales prises par les pays de la ligne de front (Mali, Niger, Nigeria, Cameroun, Niger et Tchad) dans le cadre aussi bien de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) que dans celui des relations de celle-ci avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour éradiquer le terrorisme ;

**INSISTE** sur l'urgence et la nécessité d'assister les pays de la ligne de front dans la prise en charge des victimes du terrorisme et des dégâts économiques collatéraux de la guerre contre les groupes armés terroristes ;

**SOULIGNE** l'urgence et la nécessité de mettre fin à la crise sécuritaire en Lybie et de doter ce pays des institutions démocratiques, légitimes et stables ; **SOUTIENT**, à cet effet, l'action de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies ;

**EXHORTE** les Etats qui ont pris des engagements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme à les honorer sans distinction des pays victimes, et tous les membres de la communauté des nations à mettre en application les différents instruments internationaux ad hoc notamment les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'O.N.U et de l'U.A ;

**CONDAMNE** fermement tous financements du terrorisme et **APPELLE** aussi bien les gouvernements que les parlements africains à prendre les mesures et à adopter des législations requises afin d'empêcher ces financements et de sanctionner leurs auteurs ;

**INVITE** les parlements membres de l'APF à tout mettre en œuvre pour favoriser entre eux les échanges d'informations et d'expériences en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;

**APPELLE** les parlementaires francophones de la Région Afrique de l'APF à la vigilance et à être proactifs dans la lutte contre le terrorisme.

**CHARGE** les Assemblées et Sections Afrique de l'APF de transmettre la présente résolution à leurs gouvernements respectifs et d'en assurer le suivi.

Ainsi adoptée à Yamoussoukro, le 30 mai 2015

Par ailleurs, les participants à la Conférence se sont

En ce qui concerne la situation au Mali, la Conférence des Présidents a stigmatisé les attentats meurtriers que les extrémistes djihadistes continuent à perpétrer au Nord de ce pays, plus particulièrement à Kidal et à Gao. Elle demande à leurs auteurs à les cesser sans délai.

La Conférence soutient la politique de règlement de la crise par le dialogue adoptée par le Gouvernement malien et lance un appel pressant aux groupes armés qui ne l'ont pas encore fait, de signer sans tarder les Accords d'Alger.